



**MAIRIE DE
MAISONCELLES-EN-BRIE**

Tél : 01 60 25 73 22

E-mail : mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr

Site : <https://www.maisoncelles-en-brie.fr>

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 20 mars à 20h00, le conseil municipal de la commune de Maisoncelles-en-Brie, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Cédric THOMAS, Maire.

Etaient présents : Éric SURMONT, Sophie MILCENT, Martine LECOQ, Adjoint, Benjamin BIERNAT, Cindy MAILLOT, Éric DEFSPACE, Véronique LETOURNEL, Nadine BERTI, Benoist FOUAN, Assia KASSE, Thierry SMAGUINE, Conseillers municipaux.

Pouvoir : NEANT

Absents excusés : Tristan GUILLEMAIN D'ECHON, Hervé DECOUTTERE, Aurélien SEGAUD.

Date de convocation : **13 mars 2023**

Date d'affichage de la convocation : **13 mars 2023**

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Nombre de présents : **12**

Nombre de votants : **12**

Le quorum étant atteint. Cédric THOMAS ouvre la séance à 20h04.

Est désignée secrétaire de séance : Véronique LETOURNEL

Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 23/01/2023

Cédric THOMAS rappelle les thèmes de la séance du 23 janvier dernier. Pas d'observation - Adopté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil extraordinaire du 04/02/2023

Cédric THOMAS rappelle les thèmes de la séance extraordinaire du 4 février dernier. 1 Observation est portée sur la mention du pouvoir de Sophie MILCENT donné à Véronique LETOURNEL et non à Cindy MAILLOT. Observation à corriger. Adopté à l'unanimité.

Décision du Maire

Cédric THOMAS mentionne la décision qu'il a prise en vertu de sa délégation pour le dépôt d'une demande de subvention au titre du Fonds Vert pour les travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public rue Abélard. Après le dépôt de ce dossier pour une demande de subvention au titre de la dotation au soutien à l'investissement (DSIL), Mr le Préfet de Seine-et-Marne a fait savoir à la commune, la possibilité de déposer également ce dossier au titre du nouveau dispositif appelé Fonds Vert. Il rappelle le coût estimé des travaux, porté à 52 087 €. Avec cette nouvelle demande, le coût résiduel pour la commune est estimé à 20%.

Affectation du résultat provisoire de l'exercice 2022 pour le BP 2023

Eric SURMONT rappelle qu'il est possible d'intégrer le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2022 d'une manière provisoire dans la proposition budgétaire de l'exercice 2023, dans l'attente du vote du compte administratif 2022.

Le résultat de la section de fonctionnement est de 444 557,33 € et celui de la section d'investissement est de 369 635,69 €.

Il est proposé d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement pour alimenter la section investissement afin de faire face à de nombreuses propositions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De constater par anticipation les résultats du budget de la Commune de l'exercice 2022 ci-dessus visés,
- D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2022, soit 251 473,33 € au compte 1068 du budget primitif 2023 afin de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement.
- De préciser que la différence de 193 084 € reste au compte « résultat d'exploitation reporté » (R002)
- De constater le résultat cumulé d'investissement 2022 de 369 635,69 € ainsi reporté au compte « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (R001),
- De préciser que les éventuelles différences entre les résultats repris par anticipation et les résultats constatés au compte administratif 2022 feront l'objet d'une régularisation.

Vote des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2023

Éric SURMONT fait remarquer que la séance préparatoire à l'élaboration du budget 2023 a intégré des éléments de recettes fiscales sur la base de l'année 2022. À ce titre, il n'est pas proposé d'augmenter les taux d'imposition de la taxe foncière « bâti » et de la taxe foncière « non bâti ».

Il précise que le conseil municipal a de nouveau la main sur le vote d'une taxe d'habitation concernant les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Toutefois, voter la modification du taux de cette taxe d'habitation revient à modifier aussi le taux de la taxe foncière.

Sur la base des documents fiscaux, le taux d'imposition de la taxe d'habitation de l'année 2019 est repris pour l'année de 2023 à 10,27 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition de l'année 2023 sans modification : taxe foncière (bâti) : 32,25 %, taxe foncière (non bâti) : 37,62 % et de garder la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à 10,27%.

Vote du budget Unique 2023

Éric SURMONT présente le contenu des propositions budgétaires en section de fonctionnement pour un montant total de 806 884 €. Sur cette proposition, il est retenu la réfection des enrobés sur le restant de la rue des Lilas et la rue de la Borde.

Eric SURMONT présente le contenu des propositions budgétaires en section d'investissement pour un montant de 872 310,97 € contenant notamment les restes à réaliser de 2022 repris sur 2023. Sur cette proposition, il a été retenu notamment les premières réalisations du contrat rural dont le Département de Seine-et-Marne a statué favorablement le 17 février dernier ; et concerne la réhabilitation des tennis, la modification du carrefour à feux et la modernisation de l'éclairage public en Led concernant les rues de Méroger et Chantemerle ainsi que sur le stade.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des propositions énumérées en achats et en travaux et de valider la possibilité d'effectuer des virements de crédits entre chapitres budgétaires encadrés à 7,5%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget 2023, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section Fonctionnement.....	806 884,00 €
Section Investissement	872 310,97 €

Le budget est voté par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement et le conseil municipal autorise la fongibilité des crédits budgétaires entre chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, à hauteur de 7,5%.

Contribution à verser au SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Giremoutiers, La Haute-Maison et Maisoncelles-en-Brie)

Cédric THOMAS rappelle que le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Giremoutiers, La Haute-Maison et Maisoncelles-en-Brie (SIRP) est une entité publique avec un budget autonome dont les principales ressources viennent des contributions des communes.

Cette contribution est prévue sur la base d'un calcul comprenant pour chaque commune, les nombres d'enfants et le nombre d'habitants.

Le budget du SIRP pour l'année 2023 est en cours d'élaboration, il est donc proposé de voter une contribution d'un montant de 220 950,01 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter le montant de la contribution 2023 pour 220 950,01 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Il autorise le versement régulier sous forme d'acompte et sur présentation du titre de recette présenté par Mr le président du SIRP.

Tarifs communaux 2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité les tarifs communaux 2024 suivant le tableau ci-dessous :

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES			
Pour les habitants de la Commune	Journée (9h - 18h)		350 €
	Samedi et Dimanche		500 €
	Chèque de Caution		1000 €
Pour les personnes n'habitant pas la Commune	Journée (9h - 18h)		750 €
	Samedi et Dimanche		1200 €
	Chèque de Caution		1000 €
Pour les entreprises	Journée (9h - 18h) Forfait ménage inclus		650 €
	Chèque de Caution		1000 €
LOCATION DE LA SALLE DES GLORIETTES			
Pour les habitants de la Commune	½ Journée (8h - 13h) ou (13h - 18h)		70 €
	Journée (9h - 18h)		120 €
	Chèque de Caution		200 €
DROITS DE PÊCHE			
Pour les habitants de la Commune	Carte à l'Année Adultes		20 €
	Carte à l'Année Enfant - 18 ans		Gratuit
ENCARTS PUBLICITAIRES			
Format Taille en cm (L x h)	1/6 page	7 x 7	115 €
	1/4 page	10 x 7	160 €
	1/4 page	7 x 10	160 €
	1/3 page	7 x 14	220 €
	1/2 page	10 x 14	295 €
	1/2 page	14 x 10	295 €
	Pleine page	20 x 14	550 €

ACTIVITE MULTISPORTS SAISON 2023/2024		
Pour les enfants intégrés au RPI	Groupe 1	105 €
	Groupe 2	115 €
Pour les enfants extérieurs au RPI	Groupe 1	130 €
	Groupe 2	140 €
Remise à partir du 2 ^{ème} enfants	10 €	
Remise à partir du 3 ^{ème} enfants	15 €	
FITNESS SAISON 2023/2024		
Pour les habitants de la Commune	140 €	
Pour les personnes n'habitant pas la Commune	155 €	
MARCHE DE NOEL		
Droits d'entrée	30 €	
Droits d'entrée minorés (Renouvellement ou parrainage adhésion)	15 €	
Espace sous Barnum (Minimum de 2ml)	15 €/ml	
Prise électrique (220v)	15 €	
Table (1.2ml)	5 €	
Chaise	2 €	
REDEVANCE POUR DROIT D'OCCUPATION		
Food Truck	15 €/mois	

Transformation des gîtes en maison à usage d'habitation

Cédric THOMAS rappelle le principe de réservation des gîtes et notamment par l'organisme des Gîtes de France.

Il rappelle également les aspects financiers pour maintenir en bon état l'immeuble et les intérieurs. La location à usage d'habitation soulagerait les nombreuses modalités de gestion interne.

Des estimations de loyer ont été établies par un professionnel de l'immobilier. Elles sont de l'ordre de 950 à 980 € par logement. Finalement, les aspects économiques seront quasi équivalents en terme financier pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prononcer l'arrêt des gîtes et de l'adhésion à l'organisme des gîtes de France et adopte la location à usage d'habitation en 2 logements.

Il décide également :

- D'autoriser le maire à signer tout document en rapport avec la location à usage d'habitation ainsi qu'un contrat d'assurance en garanties diverses et notamment celle sur la perte de loyers impayés,
- De rappeler que les recettes de loyers et les charges locatives correspondantes seront imputées au budget de chaque année budgétaire.

Rapports des syndicats intercommunaux et des commissions :

Éric SURMONT précise la convocation du comité syndical de COVALTRI pour le 28 mars 2023

Questions diverses :

Benjamin BIERNAT : plusieurs habitants sont ravis de la sente piétonne autour de l'étang.

Prochains rendez-vous :

Brocante du Lundi de Pâques - 10 Avril : se déroulera rue Abélard.

La chevaleresque : 14 Mai : parcours de 500m jalonné de 9 défis pour un challenge fun et physique, organisé par l'association des Sans Couronne – rue Abélard.

La fête de la musique : vendredi 23 juin

Soirée Beaujolais : vendredi 17 novembre – salle des fêtes

Repas des Anciens : dimanche 12 novembre midi – salle des fêtes

Marché de Noël : 8 décembre

La séance est levée à 22h10